

Avis d'information - Consultation pour l'implantation d'une boutique Tabac, Presse et produits de première nécessité à l'Aéroport de Strasbourg

1. Objet de la consultation

L'Aéroport de Strasbourg lance un appel à candidatures visant à l'attribution d'une autorisation d'occupation temporaire du domaine public aéronautique d'une durée prévisionnelle de 7 ans, pour l'exploitation d'une boutique dans la zone publique du Terminal Passagers de l'Aéroport.

La date prévisionnelle d'effet de la convention est le 1er janvier 2018.

Activité principale : Ce point de vente est destiné à la commercialisation des produits suivants :

Journaux, publications périodiques, livres, cartes, guides itinéraires, plans, cartes postales, articles de papeterie, cigarettes, tabac, confiserie courante préemballée, jouets, bibeloterie, articles de souvenirs courants, articles de voyage, timbres, produits de terroir courants, produits de première nécessité, produits « snacking » industriels tels que des sandwiches industriels et boissons à emporter.

Activité secondaire : vente de cartes téléphoniques prépayées, vente de tickets et d'abonnements pour la navette ville/aéroport et tout autre produit à l'exclusion des produits faisant déjà l'objet d'une convention avec d'autres partenaires : restauration et bar, location de véhicules, vente de voyages et de billets train/avion/croisières

2. Règlement de la consultation

a. Contractant

La société de l'Aéroport de Strasbourg Entzheim, en sa qualité de gestionnaire de l'Aéroport de Strasbourg
SA à Directoire et Conseil de Surveillance
RD221 – Route de l'aéroport
67960 ENTZHEIM – France

b. Conditions d'accès à la consultation

La participation est ouverte à toutes les entreprises ayant une assise financière suffisante et une expérience confirmée dans l'exploitation de boutiques Tabac et Presse ou de première nécessité.

c. Modalités des actes de candidatures

Les entreprises intéressées voudront bien adresser à Monsieur le Président du Directoire de l'Aéroport, un pli portant la mention "Consultation Boutique Tabac et Presse – Acte de candidature - Ne pas Ouvrir", et contenant les justificatifs détaillés dans le point 2.d. ci-dessous, par lettre recommandée avec accusé de réception, remise par porteur avec justificatif de réception ou par email achats@strasbourg.aeroport.fr .

d. Organisation

La consultation s'établit en deux phases :

1. Un appel à candidature, permettant aux candidats intéressés par le projet de se faire connaître auprès des services de l'Aéroport. Le dossier de candidature (rédigé en langue française) permettra d'évaluer la compétence de l'entreprise et sa solidité financière, il sera composé de :
 - Un courrier de candidature,
 - Une présentation de l'entreprise et de son activité
 - les dernières attestations fiscales et sociales
 - extrait de K bis de moins de trois mois
 - statuts sociaux
 - effectifs
 - attestation des marques ou des franchises précisant la date d'échéance du contrat
 - bilans et comptes de résultat avec annexes comptables des 3 derniers exercices
 - le dernier rapport d'activité

L'Aéroport se réserve la possibilité de demander aux candidats, dont les candidatures ne comporteraient pas l'intégralité des pièces devant être produites à l'appui de la candidature, de compléter leurs candidatures dans un délai déterminé.

Dans cette hypothèse, l'Aéroport propose alors aux autres candidats d'apporter tous compléments - qu'ils souhaiteraient le cas échéant apporter - à leurs candidatures dans le même délai.

L'Aéroport élimine les candidatures ne comportant pas l'intégralité des pièces devant être produites à l'appui de la candidature, le cas échéant après avoir procédé à la demande de compléments visée à l'alinéa précédent.

Les candidats admis à présenter une offre sont ensuite sélectionnés au regard des pièces produites en vue d'apprécier leur situation propre, leur capacité économique et financière ainsi que leur capacité technique et professionnelle.

2. Les candidats retenus recevront un dossier de consultation qui leur permettra de faire une offre.
Ce dossier comprendra un cahier des charges, un projet de convention et une présentation détaillée de l'Aéroport.

e. Date limite de réception des candidatures : 22 mai 2017

L'objectif de l'Aéroport est un démarrage de l'exploitation de la boutique le 1^{er} janvier 2018.

f. Renseignements complémentaires

Des renseignements complémentaires peuvent être obtenus par écrit auprès de :

Madame Caroline MARY-WALTER
Responsable Pôle Extra Aéronautique
Aéroport de Strasbourg-Entzheim
Route de Strasbourg
67960 ENTZHEIM
Email : c.mary-walter@strasbourg.aeroport.fr

3. Présentation de l'Aéroport de Strasbourg

a. Activité de l'aéroport

L'Aéroport de Strasbourg est géré par une SA à Directoire et Conseil de Surveillance qui regroupe dans son capital :

- L'Etat Français à hauteur de 60%,
- La Chambre de Commerce et d'Industrie d'Alsace à hauteur de 25%,
- La Région Grand Est à hauteur de 5%,
- Le Département du Bas-Rhin à hauteur de 5%,
- L'Eurométropole de Strasbourg à hauteur de 5%,

. La concession de gestion et d'outillage de la plateforme court jusqu'au 31 décembre 2050.

Trafic passagers en 2015 : 1 190 389

Trafic passagers en 2016 : 1 071 389

Prévisions de trafic 2017 : 1 176 604

L'Aéroport propose 45 destinations directes, plus de 200 destinations en correspondances et est desservi par 15 compagnies aériennes.

L'Aéroport totalise 1 200 emplois sur la plateforme.

L'Aéroport est situé au sein de l'Eurométropole de Strasbourg, dans un environnement urbanisé. L'environnement direct de l'Aéroport est constitué de zones d'activités et de villages en fort développement. Une navette train relie l'Aéroport au centre ville en 8 minutes, proposant un train toutes les 15 minutes en heure de pointe.

b. Stratégie de l'aéroport

Pour ce qui est de l'activité aéronautique :

L'Aéroport s'est engagé dans un repositionnement complet de son offre dès 2011 en se tournant résolument vers le trafic loisir et donc les compagnies low-cost et les compagnies hybrides depuis 2011. Cette stratégie s'est marquée par une très forte baisse des coûts de l'Aéroport, et notamment de ses taxes, afin d'attirer ces nouvelles compagnies. L'Aéroport de Strasbourg est ainsi devenu extrêmement compétitif et économique, tout en restant à la fois pratique et qualitatif.

L'Aéroport est une base de la compagnie Hop avec 5 avions basés et de la compagnie Volotea avec 2 avions basés.

L'Aéroport est de longue date reconnu pour son offre en ligne régulière, plutôt orientée vers des compagnies traditionnelles et la desserte du territoire français. Cependant, en rénovant son identité visuelle et en investissant massivement sur la communication auprès du grand public et des professionnels du voyage, l'Aéroport a fait évoluer cette image pour se présenter comme un lieu majeur de départ en vacances.

Les principaux axes de développement sont :

- Développer le trafic commercial en attirant de nouveaux opérateurs, compagnies aériennes régulières, charter et low cost et tours opérateurs.
- Repositionner l'Aéroport comme un aéroport loisirs, vacances, proposant aussi des vols low cost.
- Poursuivre le développement de l'offre des vols réguliers, en priorité vers les métropoles européennes et les grands hubs européens.

Pour ce qui est de l'activité commerciale de l'Aéroport :

Avec ses partenaires, l'Aéroport a réalisé une extension et une rénovation de ses commerces de restauration et de Duty Free. L'Aérogare propose ainsi aujourd'hui une offre dynamique et moderne. Il convient de rénover le point de vente « tabac, presse, souvenirs » pour compléter cette offre nouvelle.

En complément une galerie voyages, composé de 9 agences, accueille les alsaciens sept jours sur sept pour l'achat de leurs voyages. Cette galerie génère un flux nouveau et complémentaire de public au sein de l'aérogare et connaît un vif succès.

Enfin la construction d'un hôtel va commencer dès l'été 2017. Cet hôtel, attenant à l'aérogare va venir compléter l'offre.

Pour ce qui est de l'activité foncière :

L'Aéroport a engagé un important programme de valorisation de son foncier axé sur :

- La construction d'un hôtel,
- Le développement de surfaces tertiaires,
- L'extension de l'activité fret,
- Le développement de l'aviation d'affaires,

La mise en œuvre en janvier 2017 du PLUI de l'Eurométropole permettra de positionner l'Aéroport comme pôle de développement et de croissance et ainsi fortement augmenter les emplois et l'activité sur la plateforme.